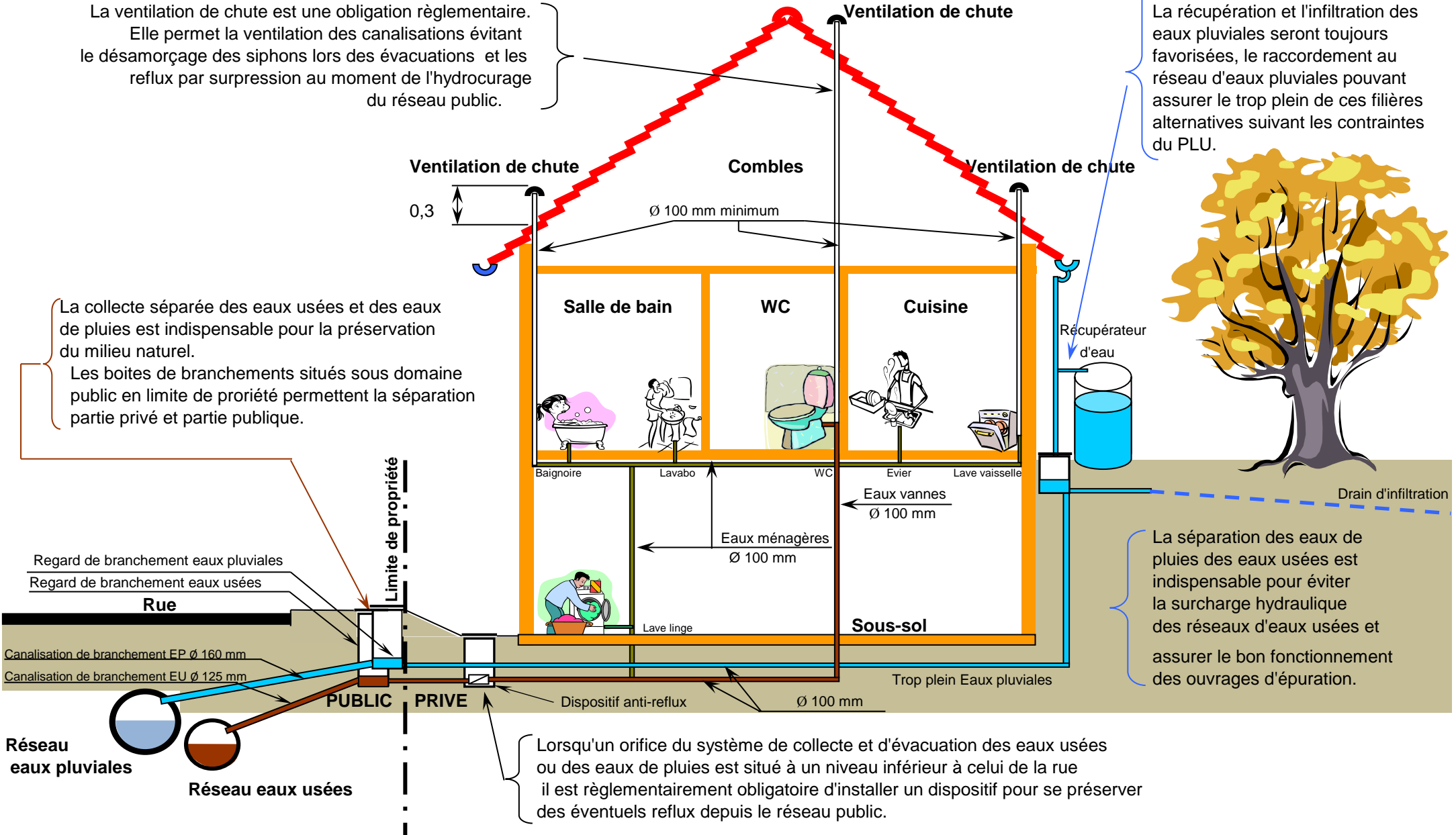


Schéma de raccordement en assainissement collectif

La ventilation de chute est une obligation réglementaire. Elle permet la ventilation des canalisations évitant le désamorçage des siphons lors des évacuations et les reflux par surpression au moment de l'hydrocurage du réseau public.

La récupération et l'infiltration des eaux pluviales seront toujours favorisées, le raccordement au réseau d'eaux pluviales pouvant assurer le trop plein de ces filières alternatives suivant les contraintes du PLU.



La collecte séparée des eaux usées et des eaux de pluies est indispensable pour la préservation du milieu naturel. Les boîtes de branchements situés sous domaine public en limite de propriété permettent la séparation partie privé et partie publique.

La séparation des eaux de pluies des eaux usées est indispensable pour éviter la surcharge hydraulique des réseaux d'eaux usées et assurer le bon fonctionnement des ouvrages d'épuration.

Lorsqu'un orifice du système de collecte et d'évacuation des eaux usées ou des eaux de pluies est situé à un niveau inférieur à celui de la rue il est réglementairement obligatoire d'installer un dispositif pour se préserver des éventuels reflux depuis le réseau public.